

Démarche : Ressons-le-Long - Demande de diffusion sur le réseau d'affichage dynamique

Organisme : Nicolas RÉBÉROT

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La commune de Ressons-le-Long offre la possibilité d'annoncer leur évènement par l'intermédiaire de campagnes d'affichages sur des panneaux d'informations.

Nom de la structure

Type de structure

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Association ressonnaise

☐ Association extérieure

☐ Organisme public

☐ Entreprise ressonnaise

☐ Entreprise extérieure

Adresse

Adresse électronique

Description de votre activité

Nom de l'évènement

Ressons-le-Long - Demande de diffusion sur le réseau d'affichage dynamique

Date de l'évènement

Date de fin de l'évènement (le cas échéant)

Lieu de l'évènement

Droit d'entrée

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Brève description de l'évènement

Date de début de diffusion souhaitée

Date de fin de diffusion souhaitée

Jour de diffusion

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Lundi

☐ Mardi

☐ Mercredi

☐ Jeudi

☐ Vendredi

☐ Samedi

☐ Dimanche

plage de diffusion

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 6h-7h

☐ 7h-8h

☐ 8h-9h

☐ 9h-10h

☐ 10h-11h

☐ 11h-12h

☐ 12h-13h

☐ 13h-14h

☐

Ressons-le-Long - Demande de diffusion sur le réseau d'affichage dynamique

- ☐ 15h-16h
- ☐ 16h-17h
- ☐ 17h-18h
- ☐ 18h-19h
- ☐ 19h-20h
- ☐ 20h-21h
- ☐ 21h-22h

Durée de l'affichage

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ 5 secondes
- ☐ 10 secondes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Fichier à diffuser

L'affiche devra être en format image exploitable par nos services sans retouche (jpeg de préférence) et en portrait

Texte à diffuser

Règlement

Tarifs

Hors cas de gratuité, la diffusion sur les panneaux numériques est soumise à redevance.

Explication

Les associations peuvent faire une demande de publication d'un message de type événementiel ou culturel sur l'un des panneaux lumineux et bénéficier de gratuité de la diffusion sous réserve que l'événement ne relève pas d'un caractère publicitaire ou commercial.

Les messages de la commune de Ressons-le-Long restent prioritaires. Les messages proposés par les associations seront diffusés pendant 10 jours maximum.

Les formules emphatiques « A ne pas manquer ! » « Exceptionnel ! » « Venez nombreux ! » sont à proscrire !

Le message est à rédiger en lettres minuscules.

N'oubliez pas de relire votre texte pour éviter les fautes de frappe.

Il faut respecter les règles éditoriales suivantes :

une description courte de l'événement ;

les dates et heures ;

l'adresse de l'événement ;

le numéro de téléphone et /ou l'adresse du site internet de l'association.

Je souhaite bénéficier de la régie publicitaire

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui

Ressons-le-Long - Demande de diffusion sur le réseau d'affichage dynamique

☐ Non

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Remarque(s) éventuelle(s)